



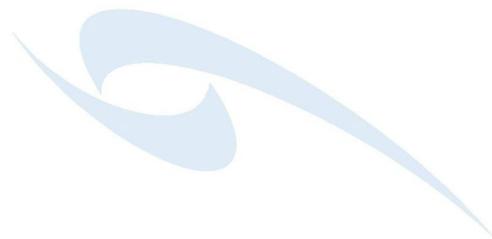
ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN
RAPPORT FINANCIER
31 AOÛT 2021



ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN

SOMMAIRE

	Page
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1 - 4
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7 - 8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 19
Renseignements complémentaires	20 - 23



ASSOCIÉS :
Michel Émond, CPA, CA
Gilles C. Simard, CPA, CA

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Orchestre Métropolitain

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Orchestre Métropolitain (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 août 2021, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

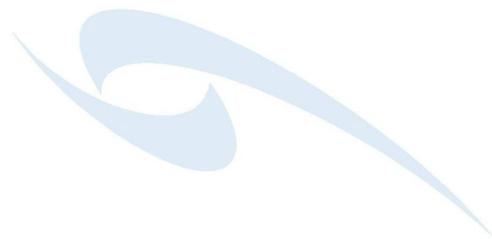
À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 août 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons l'attention du lecteur sur la note 3 des états financiers qui décrit la situation dans le contexte de la pandémie mondiale de Covid-19 déclarée par l'organisation mondiale de la santé. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.



ASSOCIÉS :

Michel Émond, CPA, CA

Gilles C. Simard, CPA, CA

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.



ASSOCIÉS :

Michel Émond, CPA, CA

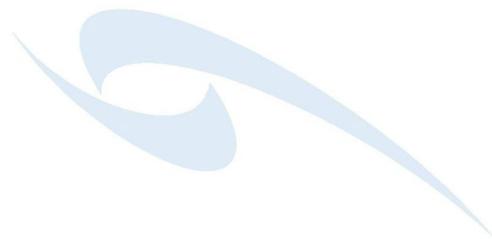
Gilles C. Simard, CPA, CA

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



ASSOCIÉS :

Michel Émond, CPA, CA

Gilles C. Simard, CPA, CA

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Emond Simard inc.

Montréal

Le 19 novembre 2021

¹ Par Gilles C. Simard, CPA auditeur, CA

ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2021

	2021	2020
PRODUITS		
Subventions (annexe A)	3 884 224 \$	3 652 733 \$
Ventes, commandites et dons (annexe B)	<u>3 286 098</u>	<u>4 103 828</u>
	<u>7 170 322</u>	<u>7 756 561</u>
CHARGES		
Frais de production (annexe C)	3 673 924	4 638 849
Frais de marketing et communication (annexe D)	528 374	667 086
Frais d'administration (annexe E)	1 857 419	1 869 262
Frais pour activités de financement (annexe F)	<u>265 244</u>	<u>40 137</u>
	<u>6 324 961</u>	<u>7 215 334</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>845 361</u></u> \$	<u><u>541 227</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2021

	Investis en Immobilisa- tions	Non affectés	2021 Total	2020 Total
SOLDE AU DÉBUT	133 750 \$	1 179 896 \$	1 313 646 \$	772 419 \$
Excédent des produits sur les charges	(36 799)	882 160	845 361	541 227
Investissements en immobilisations	<u>12 198</u>	<u>(12 198)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u>109 149 \$</u>	<u>2 049 858 \$</u>	<u>2 159 007 \$</u>	<u>1 313 646 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN

BILAN

31 AOÛT 2021

	2021	2020
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	1 624 492 \$	1 106 850 \$
Placement temporaire (note 5)	1 500 000	2 000 000
Débiteurs (note 6)	935 845	1 125 640
Dépôts	<u>3 948</u>	<u>3 948</u>
	4 064 285	4 236 438
PLACEMENT À LA JUSTE VALEUR (note 7)	94 807	82 545
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 8)	<u>109 149</u>	<u>133 750</u>
	<u>4 268 241</u> \$	<u>4 452 733</u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN

BILAN

31 AOÛT 2021

	2021	2020
PASSIF		
À COURT TERME		
Créiteurs (note 10)	368 707 \$	313 903 \$
Apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles (note 11)	8 885	11 106
Apports reportés (note 13)	1 658 008	2 207 554
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 12)	-	25 819
	<u>2 035 600</u>	<u>2 558 382</u>
APPORTS REPORTÉS RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 11)	35 539	44 424
DETTE À LONG TERME (note 12)	38 095	36 281
APPORTS REPORTÉS À LONG TERME	-	500 000
	<u>2 109 234</u>	<u>3 139 087</u>
ACTIF NET		
ACTIFS NETS INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	109 149	133 750
NON AFFECTÉ	<u>2 049 858</u>	<u>1 179 896</u>
	<u>2 159 007</u>	<u>1 313 646</u>
	<u>4 268 241</u> \$	<u>4 452 733</u> \$

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 20)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN
FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2021

	2021	2020
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	845 361 \$	541 227 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	36 799	49 501
Amortissement des apports reportés - immobilisations corporelles	(11 106)	(13 883)
Variation de la juste valeur d'un placement	(12 262)	(5 603)
Revenu d'intérêts présumé sur prêt subvention	-	(5 446)
Charge d'intérêts présumée sur prêt subvention	<u>1 814</u>	<u>1 727</u>
	860 606	567 523
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 4)	<u>195 053</u>	<u>(779 612)</u>
	<u>1 055 659</u>	<u>(212 089)</u>
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(12 198)</u>	<u>(30 589)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation de la dette à long terme	-	40 000
Remboursement de la dette à long terme	(25 819)	(24 865)
Apports reportés à long terme	<u>(500 000)</u>	<u>(500 000)</u>
	<u>(525 819)</u>	<u>(484 865)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	517 642	(727 543)
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>1 106 850</u>	<u>1 834 393</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u><u>1 624 492</u></u> \$	<u><u>1 106 850</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Orchestre Métropolitain, l'«Orchestre», fondé en 1981, est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est de promouvoir et d'encourager le développement du talent musical de même que l'intérêt et le goût de la musique du public en général et, plus spécifiquement, du jeune public.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Constatation des produits

L'Orchestre applique la méthode du report pour comptabiliser ses produits. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotation sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets au cours de l'exercice.

Les revenus de vente de billets et d'abonnements sont constatés à titre de produits dans l'exercice financier au cours duquel les présentations des concerts correspondants ont lieu.

Les revenus de subventions et de commandites sont constatés à titre de produits dans l'exercice financier au cours duquel les événements pour lesquels elles ont été accordées ont lieu.

Les dons en espèces sont constatés à titre de revenus au moment où ils sont reçus ou à recevoir dans l'exercice subséquent suite à un engagement ferme d'un donateur.

Les apports reçus sous forme de services sont constatés à la fois à titre de produits et de charges à leur juste valeur marchande, lorsque celle-ci peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'Orchestre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie le solde bancaire dont les soldes fluctuent entre le positif et le négatif et les placements à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Placement à la juste valeur

Le placement constitué de fonds mutuels privés est présenté à la juste valeur.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon les méthodes et les taux indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux
Système informatique	Amortissement dégressif	33 %
Instruments de musique	Amortissement dégressif	20 %
Partitions musicales	Amortissement linéaire	10 ans
Disques compacts	Amortissement dégressif	20 %
Mobilier de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	5 ans

Commandites en services

Les apports reçus sous forme de services qui ont été constatés à titre de produits au cours de l'exercice sont principalement constitués de frais de publicité.

Ces apports sont constatés à leur juste valeur lorsqu'il s'agit de services qui sont utilisés dans le cours normal des activités et qu'ils auraient dû être achetés par l'Orchestre s'ils n'avaient pas été reçus à titre gratuit.

Services reçus à titre bénévole

L'Orchestre a recours à l'occasion au service de bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures peu considérable. Les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'Orchestre, étant donné que la juste valeur des heures reçues n'est pas significative.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, du placement temporaire, des comptes clients et des dons, des commandites, des intérêts et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs et frais courus, des salaires et cachets à payer et de la dette à long terme.

Aide gouvernementale

Les montants reçus ou à recevoir provenant de programmes d'aide gouvernementale sont reflétés dans les produits, lorsque l'organisme est en droit de les comptabiliser, à condition qu'elle soit raisonnablement assuré de leurs réception.

ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2021

3. INCIDENCES DE LA COVID-19

Au mois de mars 2020, l'organisation mondiale de la santé a décrété une pandémie mondiale de la Covid-19. Les pays ont adopté différentes mesures afin de respecter les recommandations des experts et endiguer la propagation du virus. Cette situation est en constante évolution et les mesures mises en place ont de nombreux impacts économiques sur les plans mondial, national, provincial et local.

La direction suit de près l'évolution et estime que cette situation a eu entre autres les impacts suivants sur ses activités : annulation de concerts et baisse marquée des revenus de billets et d'abonnements.

L'organisme a bénéficié des différents programmes gouvernementaux offerts dont la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) et la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer qui totalisent 251 092 \$ pour l'exercice 2021 (2020 - 259 029 \$).

Les autres incidences de cette situation sur l'organisme et ses activités sont trop incertaines pour être évaluées actuellement. Les impacts seront comptabilisés au moment où ils seront connus et pourront faire l'objet d'une évaluation.

4. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2021	2020
Placement temporaire	500 000 \$	- \$
Débiteurs	189 795	(677 244)
Frais payés d'avance	-	225 554
Créditeurs	54 804	107 545
Apports reportés	<u>(549 546)</u>	<u>(435 467)</u>
	<u>195 053 \$</u>	<u>(779 612) \$</u>

5. PLACEMENT TEMPORAIRE

	2021	2020
Dépôts à terme portant intérêt à 0,57% annuellement, échéant en janvier 2022.	<u>1 500 000 \$</u>	<u>2 000 000 \$</u>

ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2021

6. DÉBITEURS

	2021	2020
Comptes-clients	208 284 \$	188 746 \$
Subventions à recevoir	352 366	559 122
Dons à recevoir	100 000	150 000
Commandites à recevoir	-	50 000
Sommes à recevoir de l'État	269 995	164 352
Intérêts à recevoir	5 200	13 420
	<u>935 845 \$</u>	<u>1 125 640 \$</u>

Au 31 août 2021, 43% des comptes clients proviennent de trois clients.(2020 - 32 % un client)

7. PLACEMENT À LA JUSTE VALEUR

	2021	2020
73 parts du Fonds privé Fondation du Grand Montréal (2020 - 69), fonds de réserve renouvelable aux deux ans.	<u>94 807 \$</u>	<u>82 545 \$</u>

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2021		2020	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Système informatique	206 673 \$	192 888 \$	13 785 \$	11 209 \$
Instruments de musique	384 477	329 712	54 765	68 457
Partitions musicales	166 367	162 322	4 045	-
Disques compacts	5 863	5 767	96	120
Mobilier de bureau	68 439	59 939	8 500	10 625
Améliorations locatives	<u>121 368</u>	<u>93 410</u>	<u>27 958</u>	<u>43 339</u>
	<u>953 187 \$</u>	<u>844 038 \$</u>	<u>109 149 \$</u>	<u>133 750 \$</u>

ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2021

9. MARGE DE CRÉDIT

L'organisme dispose d'une marge de crédit d'un montant maximal de 297 000 \$, taux de base plus 1%, échéant en février 2022. La marge de crédit est garantie par une hypothèque de premier rang sur la subvention du Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ), des comptes clients, des commandites et des dons à recevoir. Au 31 août 2021, la marge de crédit était inutilisée.

10. CRÉDITEURS

	2021	2020
Comptes fournisseurs et frais courus	229 669 \$	222 303 \$
Salaires, cachets et avantages sociaux	106 141	61 250
Sommes à remettre à l'État	<u>32 897</u>	<u>30 350</u>
	<u>368 707 \$</u>	<u>313 903 \$</u>

11. APPORTS REPORTÉS RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2021	2020
Apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles	44 424 \$	55 530 \$
Apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles échéant au cours du prochain exercice	<u>(8 885)</u>	<u>(11 106)</u>
	<u>35 539</u>	<u>44 424</u>
Solde au début de l'exercice	55 530	69 413
Moins : Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	<u>(11 106)</u>	<u>(13 883)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>44 424 \$</u>	<u>55 530 \$</u>

12. DETTE À LONG TERME

	2021	2020
Emprunt d'un montant de 119 900 \$, échu durant l'exercice.	- \$	25 819 \$
Solde à reporter	-	25 819

ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2021

12. DETTE À LONG TERME (suite)

	2021	2020
Solde reporté	-	25 819
Emprunt de 40 000 \$ garanti par le gouvernement du Canada. L'emprunt a un moratoire sur les intérêts jusqu'au 31 décembre 2022 et sera radié de 25 % si remboursé en totalité avant cette date. Après le 31 décembre 2022, l'emprunt portera un taux d'intérêt de 5 %, sera remboursable par 36 versements égaux incluant capital et intérêts et sa date d'échéance est le 31 décembre 2025.	<u>38 095</u>	<u>36 281</u>
	38 095	62 100
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>-</u>	<u>25 819</u>
	<u><u>38 095</u></u> \$	<u><u>36 281</u></u> \$

Les versements en capital à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2022	-	\$
2023	<u>38 095</u>	
	<u><u>38 095</u></u>	\$

13. APPORTS REPORTÉS

	2021	2020
Subventions	1 464 150 \$	1 663 200 \$
Dons	-	34 101
Abonnements	193 858	273 365
Billetterie et autres	-	11 888
Commandites	<u>-</u>	<u>225 000</u>
	<u><u>1 658 008</u></u> \$	<u><u>2 207 554</u></u> \$

14. RÉGIME DE RETRAITE

L'organisme verse des cotisations dans le régime à cotisations déterminées de la Guilde des musiciens du Québec. Les cotisations à verser sont calculées au taux de 7 % ou 11 % des cachets payés aux musiciens. Le coût des cotisations versées pour l'exercice totalise 156 497 \$ (2020 - 157 553 \$).

15. FONDS DE DOTATION

L'Orchestre a cédé son fonds de dotation à la Fondation du Grand Montréal (FGM) à perpétuité. L'actif est la propriété de la Fondation qui conservera indéfiniment le capital du fonds et le fera fructifier conformément à sa politique de placements. Les revenus provenant des fonds de dotation et de réserve seront versés à l'Orchestre au moins une fois l'an. Advenant la cessation des activités de l'Orchestre, le capital du fonds demeurera la propriété de la Fondation qui en fera bénéficier d'autres organismes de bienfaisance.

Au 31 août 2021, la Fondation du Grand Montréal gère pour le compte de l'Orchestre, un montant de 5 863 782 \$ (2020 - 5 741 445 \$), dont 1 280 764 \$ et 1 588 524 \$ proviennent de la subvention du CALQ et du Patrimoine Canadien respectivement, et dont la juste valeur est de 6 386 996 \$ (2020 - 5 959 284 \$).

Au cours de l'exercice précédent, l'organisme a pris la décision d'investir ses nouveaux fonds de dotation dans la Fondation Communautaire Juive de Montréal (FCJ).

Au 31 août 2021, la Fondation Communautaire Juive de Montréal gère, pour le compte de l'Orchestre, un montant de 1 386 316 \$ (2020 - 575 000 \$), dont 381 977 \$ et 222 909 \$ proviennent du Ministère de la Culture et des Communications et du Patrimoine canadien respectivement et dont la juste valeur est de 1 476 408 \$ (2020 - 520 947 \$).

Ces fonds n'ont pas été présentés aux états financiers de l'Orchestre puisqu'ils appartiennent respectivement à FGM et FCJ. L'Orchestre n'a droit qu'aux revenus de placement qui sont comptabilisés annuellement.

16. PROJET MÉCÉNAT PLACEMENT CULTURE - VOLET A

Parmi les dons reçus en 2021, un montant de 250 000 \$ serait pour une demande de subvention auprès du programme Mécénat Placement Culture. Il sera présenté au CALQ en novembre 2021 dans le cadre du Projet Volet A pour un montant de 250 000 \$.

ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2021

17. GALA BÉNÉFICE - INFORMATIONS ADDITIONNELLES

	2021	2020
Au cours de l'exercice, l'Orchestre a organisé un gala à des fins de financement. Les résultats se détaillent comme suit :		
Revenus	638 466 \$	339 000 \$
Dépenses de production	(5 795)	(7 583)
Dépenses de financement	<u>(215 088)</u>	<u>(21 654)</u>
	<u><u>417 583</u></u> \$	<u><u>309 763</u></u> \$

18. DONS

Au cours de l'exercice 2019, l'organisme a fait une campagne de financement qui lui a permis d'obtenir une promesse de don pour montant d'un million de dollars provenant d'une corporation publique. Un montant de 400 000 \$ a été reçu au courant des exercices 2019 et 2020, un montant de 300 000 \$ a été reçu au cours de l'exercice courant. Le solde de 300 000 \$ sera reçu en 2022.

Au cours de l'exercice précédent, dans le cadre de ses activités philanthropiques, l'organisme a réussi à obtenir une promesse de don de 2 500 000 \$ pour financer le podium du chef d'orchestre à hauteur de 250 000 \$ par année sur les dix ans à venir.

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, six personnes exerçant une influence notable sur l'organisme ont versé des dons pour un montant total de 15 850 \$ (2020 - 25 000 \$, une personne).

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

20. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail totalise 316 864 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2022	111 027 \$
2023	116 017 \$
2024	89 820 \$

ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2021

20. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (suite)

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un contrat de location d'équipement totalise 52 836 \$ et les versements à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

2022	10 394 \$
2023	10 394
2024	10 394
2025	10 394
2026	10 394
Autres	<u>866</u>
	<u><u>52 836 \$</u></u>

L'Orchestre a une option de renouveler le bail pour une période de cinq ans aux mêmes termes et conditions sauf quant au loyer de base lequel sera augmenté de manière prédéterminée.

21. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 août 2021 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients, aux subventions, dons et commandites à recevoir.

ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2021

	2021	2020
ANNEXE A - SUBVENTIONS		
Conseil des Arts et des Lettres du Québec - Soutien à la mission	1 103 000 \$	1 103 000 \$
Conseil des Arts et des Lettres du Québec - subventions Covid-19	910 535	-
Conseil des Arts et des Lettres du Québec - subventions spéciales	82 491	440 000
Conseil des Arts et des Lettres du Québec - Tournée américaine	-	270 000
Conseil des Arts du Canada - Fonctionnement annuel	440 000	325 000
Conseil des Arts du Canada - Subvention Covid-19	153 000	-
Conseil des Arts du Canada - Subvention stratégie numérique	55 000	21 875
Conseil des Arts du Canada - Tournée américaine	-	150 000
Conseil des Arts de Montréal - Fonctionnement annuel	95 000	95 000
Conseil des Arts de Montréal - En Tournée	200 000	200 000
Conseil des Arts de Montréal - Projets Spéciaux	40 500	68 000
Ministère de la Culture et des Communications - Subvention de fonctionnement	500 000	500 000
Ministère des affaires municipales et de l'habitation - Subvention concert au pied du Mont-Royal	-	85 000
Subventions - Projets spéciaux	42 500	96 500
Subventions d'urgence Covid-19	251 092	259 029
Fondation du Grand Montréal - Subvention fond collectif Covid-19	-	20 000
Amortissement - apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles	11 106	13 883
Escompte sur taux d'intérêts sur la dette à long terme	-	5 446
	<u>3 884 224 \$</u>	<u>3 652 733 \$</u>

ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2021

	2021	2020
ANNEXE B - VENTES, COMMANDITES ET DONNS		
Revenus de concerts	675 890 \$	449 519 \$
Revenus d'abonnements et de billets	240 865	837 531
Dons de corporations, de particuliers et de fondations	670 849	1 290 031
Dons de campagne majeure	342 000	242 000
Commandites	406 000	535 500
Commandites en services	59 948	29 215
Gala bénéfice (note 17)	638 466	339 000
Fond - Événement soirée NY	-	181 719
Revenus de placement - FGM	216 559	157 071
Variation de la juste valeur d'un placement	12 262	5 603
Autres revenus	<u>23 259</u>	<u>36 639</u>
	<u>3 286 098</u> \$	<u>4 103 828</u> \$

ANNEXE C - FRAIS DE PRODUCTION

Cachets des musiciens et charges sociales	2 102 475 \$	2 193 139 \$
Direction musicale, artistes et chefs invités	687 640	609 272
Honoraires et services professionnels	485 796	322 696
Location de salles	191 438	121 314
Services techniques et sonorisation	97 187	69 788
Divers	12 064	25 710
Location et transport	57 064	65 000
Location de partitions musicales	23 535	31 921
Déplacement et voyages	5 235	20 580
Per Diem	11 490	18 729
Tournée américaine	<u>-</u>	<u>1 160 700</u>
	<u>3 673 924</u> \$	<u>4 638 849</u> \$

ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2021

	2021	2020
ANNEXE D - FRAIS DE MARKETING ET COMMUNICATION		
Publicité	179 485 \$	225 066 \$
Commandites en services	59 948	29 215
Impressions et visuels	75 136	125 782
Honoraires professionnels	29 345	37 346
Services graphiques	29 427	38 422
Diverses promotions	42 839	140 565
Entretien du site web	39 004	23 630
Frais de webdiffusion	33 844	-
Événement divers	<u>39 346</u>	<u>47 060</u>
	<u><u>528 374</u></u> \$	<u><u>667 086</u></u> \$

ANNEXE E - FRAIS D'ADMINISTRATION

Salaires et avantages sociaux	1 319 022 \$	1 392 378 \$
Honoraires et services professionnels	191 820	102 845
Charges locatives	119 471	75 187
Frais de bureau	51 755	75 611
Télécommunications	16 819	18 400
Déplacements et représentation	18 760	70 417
Assurances	19 280	17 826
Cotisations et abonnements	7 096	9 705
Taxes et permis	16 267	15 875
Frais de formation professionnelle	1 595	-
Mauvaises créances	44 579	-
Intérêts, frais bancaires et de cartes de crédit	9 441	31 450
Intérêts sur dette à long-terme	-	1 692
Amortissement des immobilisations corporelles	36 799	49 501
Charge d'intérêts présumée sur prêt subvention	1 814	1 728
Poste et courrier	2 901	4 207
Achats de disques	-	2 140
Dons	<u>-</u>	<u>300</u>
	<u><u>1 857 419</u></u> \$	<u><u>1 869 262</u></u> \$

ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2021

	2021	2020
ANNEXE F - FRAIS POUR ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Gala annuel	215 088 \$	21 654 \$
Déplacements et représentation	114	2 915
Publicité	7 508	4 818
Frais informatique	2 836	5 226
Formation	280	680
Campagne annuelle	20 968	4 844
Honoraires professionnels	<u>18 450</u>	<u>-</u>
	<u>265 244 \$</u>	<u>40 137 \$</u>